

République Française

*Liberté - Egalité -
Fraternité*

**Département de
l'Aveyron**

Commune d'Olemps

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<i>Membres du Conseil Municipal</i>	
<i>En exercice :</i>	<i>23</i>
<i>Présents :</i>	<i>15</i>
<i>Représentés :</i>	<i>6</i>
<i>Absents :</i>	<i>2</i>
<i>Ayant pris part au vote :</i>	<i>21</i>

**Séance publique du
29 janvier 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 janvier à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 23 janvier, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Mmes Françoise GALEOTE, Danièle KAYA-VAUR, Sylvie LOPEZ, Valérie MARJAC, Magali POQUET, Francine TEISSIER, Huguette THERON-CANUT ;

M. Marc HENRY-VIEL, Pierre MALGOUYRES, Michel PELLETIER, Pascal PRINGAULT, Dominique ROMULUS, Edmond ROUTABOUL, Stéphane SANSAC, Maurice TEULIER.

Absents-excusés :

Mme AUBRY Sandrine représentée par Stéphane SANSAC
Mme Gislaine CRAYSSAC représentée par Sylvie LOPEZ
Mme Régine DE RODAT représentée par Pascal PRINGAULT
Mme Kedna THOMAS représentée par Danièle KAYA-VAUR
M. Sébastien FABRE représenté par Huguette THERON CANUT
M. Jean GARGUILO représenté par Edmond ROUTABOUL

Absents :

Mme Karine MINIC
M. Yohan ENCAUSSE

Secrétaire de séance : M. Stéphane SANSAC

**Délibération n°
DL20240103**

**APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE
FINANCEMENT DU PROGRAMME D'ECLAIRAGE
PUBLIC 2024**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (article L2334-32 à L2334-39 et R2334-19 à R2334-35) ;

Vu La Loi de Finance n°2020-1657 du 29 décembre 2010 ;

Vu la lettre d'engagement de la Préfecture du 8 janvier 2024 fixant les modalités de subventions au titre de la DETR 2024 ;

Vu la convention de groupement de commande passée avec le Syndicat Intercommunal d'Energie de l'Aveyron (SIEDA) pour les années 2023 à 2025,

Monsieur Edmond ROUTABOUL, rapporteur, rappelle à l'assemblée délibérante que la ville d'Olemps a engagé la rénovation de son parc d'éclairage public en 2021 avec comme objectif de passer tous ses lampadaires en ampoules led d'ici 2025.

Compte tenu de l'augmentation des tarifs de l'électricité qui doit nous conduire à réduire nos consommations pour maîtriser nos dépenses il est proposé d'accélérer cette transition énergétique et écologique et de terminer ce programme de modernisation en 2024.

Accusé de réception en préfecture
012-211201744-20240129-1_DL20240103-DE
Reçu le 30/01/2024

Ainsi il est proposé de traiter l'ensemble des points lumineux restant d'éclairage public pour un montant de travaux qui s'élèverait à 66 667 € HT.

Il convient de délibérer afin d'approuver le plan de financement présenté ci-dessous. Oûi l'exposé de M. Edmond ROUTABOUL, rapporteur, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE

1- **D'approuver** le montant des travaux qui s'élève à 66 667,00€ HT (80 000,00€ TTC) ;

2- **De valider** le plan de financement proposé, à savoir :

Participation du SIEDA (HT) - 15 %	10 050,00 €
Etat - Fonds Vert (<i>Fond d'accélération de la transition écologique dans les territoires</i>) – 20%	13 333,00 €
Fonds propres de la collectivité – 65%	43 334,00 €
TOTAL	<u>66 667,00 € HT</u>

3- **D'autoriser** Madame le Maire à signer tous les documents afférents à l'opération ;

4- **De s'engager** à céder au SIEDA les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) émis à l'occasion de ces travaux ;

5- **D'adopter** à l'unanimité.

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Sylvie LOPEZ

Le secrétaire de séance
Stéphane SANSAC



Délibération certifiée exécutoire par :

- Sa transmission en Préfecture le :
- Sa publication :
 - o Affichée le :
 - o Retirée le :